

## REGLES DE SELECTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE FLEURET 2025/2026

Vétérans	<a href="#">Sélection CF D &amp; H V1 à V4 = OPEN, sous réserve d'avoir participé à au moins 1 épreuve nationale</a>
SENIORS	<p><a href="#">Sélection CF N1 D &amp; H = Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé à la date des sélections (cf.article 10.2)</a></p> <p><a href="#">Sélection CF N2 H = Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé à la date des sélections (cf.article 10,2), non-qualifiés en N1</a></p> <p><a href="#">Sélection CF N2 D = Les 20 premières tireuses sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé à la date des sélections, non-qualifiés en N1 &amp; N2 + Quota</a></p> <p><a href="#">Sélection CF N3 H = Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé à la date des sélections, non-qualifiés en N1 et N2 + Quota</a></p> <p>Attribution des quotas : Se fait à partir du classement régional actualisé</p>
M23	<a href="#">Sélection CF = Les 28 premiers tireurs de la catégorie au classement senior, actualisé à la date des sélections (cf.article 10.2)</a>
M20	<p><a href="#">Sélection CF N1 H &amp; D = Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé à la date des sélections (cf.article 10.2)</a></p> <p><a href="#">Sélection CF N2 H = Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé à la date des sélections (cf.article 10,2), non-qualifiés en N1</a></p> <p><a href="#">Sélection CF N2 D et N3 H = Quota</a></p> <p>Attribution des quotas : Se fait à partir du classement régional actualisé</p>
M17	<p><a href="#">Sélection CF N1 H &amp; D = Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé à la date des sélections (cf.article 10.2)</a></p> <p><a href="#">Sélection CF N2 H = Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé à la date des sélections (cf.article 10,2), non-qualifiés en N1</a></p> <p><a href="#">Sélection CF N2 D et N3 H = Quota</a></p> <p>Attribution des quotas : Se fait à partir du classement régional actualisé</p>
M15	<p><b>1/4 de finale (ZONE): en OPEN, pas de quota.</b></p> <p><b>1/2 finale H2032 : Quota Fête des Jeunes 2036 : 40 premier(e)s du classement national + quota régional</b></p> <p><b>Critères pour l'attribution du quota :</b></p> <p>participation au stage de préparation à la FDJ</p> <p>Dame = les tireuses classées dans les 80 du classement FFE non sélectionnée FFE puis dans l'ordre du classement régional</p> <p>Homme = les tireurs classés dans les 100 du classement FFE non sélectionné FFE puis dans l'ordre du classement régional</p> <p><b>FDJ Equipe : Les 2 premiers tireurs du classement national actualisé + les 2 premiers tireurs du classement régional actualisé. En cas de similarité, les tireurs suivant au classement régional seront appelés.</b></p> <p>Nota bene : les capitaines des équipes sont nommés en fonction des tireurs présents dans l'équipe. Le club ayant le plus de tireurs dans une équipe nomme l'enseignant qui sera capitaine. En cas de répartition égale, la commission nomme le capitaine.</p>
M13	<p><a href="#">Challenge de France :</a></p> <p><b>Individuel D et H sur quota</b></p> <p><b>Equipe D et H = OPEN</b></p>
M11 H et D	PAS DE CLASSEMENTS REGIONAUX = RECENSEMENT REGIONAL : FETE REGIONALE DES JEUNES SANS QUOTAS
M9 H et D	
REMARQUES	<p><b>si une épreuve prévue dans les critères de classement ne se déroule pas à la date prévue initialement elle sera néanmoins prise en compte.</b></p> <p><b>si une épreuve prévue dans les critères de classement est annulée elle est de facto supprimée des critères</b></p>